

Faculté des arts et des sciences
Département de sciences biologiques

Sigle du cours et section	BIO 1306	ÉTÉ 2024
Titre du cours	Stage d'écologie forestière – Printemps	
Crédits	1	
Horaire	7 mai AM, et du 22 au 24 mai 2024	

Professeur	Jacques Brisson (jacques.brisson@umontreal.ca)
Chef-démo	Étienne Lacroix-Carignan
Téléphone	

ÉVALUATION				
Examens	Pondération	Date	Durée	Salle
A Participation	15 %	7 mai, 22-24 mai		Jardin botanique SBL
B Tests de lecture	15 %	22, 23 mai		SBL
C Examen	70 %	24 mai		SBL

- A) Participation.** Participation aux discussions / échanges pendant les excursions /
- B) Tests de lecture.** Courts tests en fins de journée, à la station, sur des textes qui seront disponibles sur Studium.
- C) Examen.** Examen écrit composés de questions courtes et de questions à développement, ainsi que d'identification de plantes à partir d'images projetées à l'écran.

BUT DU COURS

Dans ce cours, le/la participant(e) :

- (1) apprendra à identifier les principales espèces forestières du sud du Québec (herbacées, arbustives et arborescentes), avec un accent sur les plantes printanières de sous-bois;
- (2) comprendra les stratégies d'adaptation, les modes de dispersion et de reproduction de ces espèces;
- (3) apprendra les concepts de dynamique végétale, biogéographie et communautés forestières des sites visités;
- (4) apprendra les statuts de conservation de certaines espèces rencontrées et des lieux visités.

Les objectifs du cours seront atteints grâce à des excursions sur le terrain, des discussions de groupe et des lectures obligatoires. Le cours est divisé en deux périodes. Une première rencontre, obligatoire, consiste à se familiariser avec les espèces printanières hâtives, au jardin botanique de Montréal, le 7 mai 2024. La deuxième période s'échelonne sur 3 jours, incluant deux nuits d'hébergement à la Station de Biologie des Laurentides. Cette période débute le 22 mai par une visite des forêts du Parc d'Oka, avant de se poursuivre à la SBL jusqu'au vendredi 24 mai.

HORAIRE DÉTAILLÉ

7 mai 9h00-12h00

IRBV (Jardin botanique de Montréal) Salle B-354

Après un laïus en classe, nous allons nous familiariser avec les espèces forestières printanières du Jardin des Premières Nations et du Coin du Québec, au Jardin botanique de Montréal

22 mai

Parc d'Oka (Départ à **9h00**, devant entrée principale, Complexe des sciences, MIL)

En fin d'après-midi, l'autobus nous conduit à la Station de biologie des Laurentides.
Souper et coucher à la SBL

23 mai

Station de biologie des Laurentides

24 mai

Station de biologie des Laurentides. Examen

Retour à Montréal après le dîner.

RÉFÉRENCES ET DOCUMENTATION

Des documents en format PDF seront déposés sur Studium.

Les trois ouvrages suivants sont recommandés mais non obligatoires. Des copies seront aussi disponibles pour consultation à la SBL :

LAMOUREUX, GISELE. 2019. **Flore printanière**. Éd. Fleurbec. 576 P. (\$20).

Publications du Québec. 2023. **Petite flore forestière du Québec**, 3^e éd. 249 p. (27\$)

LEBOEUF, MICHEL. 2016. (2^E ÉD). **Arbres et plantes forestières du Québec et des Maritimes**. Éd. Michel Quintin. 416 P. (\$35).

Autres ouvrages pertinents :

CAUBOUE, M. 2007. **Description écologique des forêts du Québec**. Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD), Collège de Maisonneuve. 314 p.

FLEURBEC, 1993. **Fougères, prêles et lycopodes - Guide d'identification** Fleurbec. 512 pages.

MARIE-VICTORIN, 1995. **Flore laurentienne**. (rév. par E. Rouleau; troisième édition par L. Brouillet et I. Goulet) Les Presses de l'Université de Montréal, 1 083 p.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Services des bibliothèques UdeM	https://bib.umontreal.ca
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant(e) régulier(ère), étudiant(e) libre ou étudiant(e) visiteur(se), connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Politique-cadre sur l'intégration des étudiant(e)s en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiant(e)s en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque école ou faculté.

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un(e) étudiant(e) du cours.

Site Intégrité <https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

Les règlements expliqués <https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>